

QUELQUES ASPECTS DU JEÛNE A LA PERIODE PATRISTIQUE

Sans que l'on puisse considérer la question du jeûne comme un des thèmes majeurs de la littérature patristique, elle est fréquemment abordée par les Pères, soit à travers les commentaires de l'Écriture, soit en référence à la discipline de l'Église dont il faut expliciter le sens. Plutôt qu'un inventaire exhaustif, nous avons choisi de présenter quelques aspects de la compréhension du jeûne par l'Église ancienne, d'abord comme une donnée constante de sa pratique, ensuite à travers la vision qu'en offrent les Pères du Désert – ces champions toutes catégories de l'ascétisme – enfin à travers l'interprétation plus « sociale » qu'en donne saint Léon le Grand.¹

1- Une discipline déjà traditionnelle dès les premiers siècles

Les premières communautés chrétiennes ont adopté sans hésiter l'usage du jeûne, qu'elles tenaient aussi bien des pratiques du judaïsme que de l'exemple du Seigneur. La communauté d'Antioche l'associe à la prière lorsqu'il faut envoyer Saul et Barnabé en mission (Actes, 13,2-3) ; Paul et Barnabé font de même avant d'instituer des « anciens » dans les Églises qu'ils viennent de fonder (Actes 14, 23). La pratique semble s'être très vite institutionnalisée, si l'on en croit ce *vade-mecum* de l'apôtre itinérant qu'est la *Didachè*, recueil possiblement de la fin du 1^{er} ou du début du 2^{ème} siècle. Les fidèles y sont invités à jeûner deux fois la semaine, mais avec le souci de bien se distinguer des « hypocrites » - les juifs de la tendance pharisienne – qui jeûnent le lundi et le jeudi : le chrétien jeûnera le mercredi et le vendredi – peut-être déjà en référence, pour ce dernier jour, à la Passion du Seigneur². Si rien n'est dit des modalités pratiques de ce jeûne, un autre passage en suggère la motivation : « jeûnez pour ceux qui vous persécutent » - démarquage intéressant du Sermon sur la montagne³.

Les motivations du jeûne des fidèles sont développées dans cet autre texte un peu étrange, datable des années 150, qu'est le *Pasteur* d'Hermas. Nous y apprenons que le jeûne y est pour la première fois désigné par le terme militaire de *statio* – c'est-à-dire, monter la garde. C'est donner au jeûne un sens eschatologique : le fidèle s'abstient de nourriture pour se concentrer dans la vigilance dans l'attente du Seigneur. Toutefois – et c'est l'enseignement du *Pasteur* – le jeûne ne saurait consister dans la seule abstention de nourriture :

« Dieu ne veut pas de ce jeûne vain [la seule abstention de nourriture] ; car en jeûnant de cette façon pour Dieu, tu ne fais rien pour la justice. Jeûne pour Dieu de la façon suivante : ne fais rien de mal dans ta vie et sers le Seigneur avec un cœur pur ; observe ses commandements en marchant selon ses préceptes et qu'aucun mauvais désir ne monte à ton cœur. »⁴

¹ Nous empruntons ce point de départ à l'excellente contribution de Dom Philippe Rouillard à l'article « jeûne » du dictionnaire *Catholicisme*, T. 6, Paris, 1967, col. 829-833.

² *La doctrine des douze apôtres (Didaché)*, Ed. Sources Chrétiennes, Cerf 1998, n°8, 1

³ id. n°1, 3

⁴ *Le Pasteur*, in *Les Pères Apostoliques*, Cerf, 2008. *Similitude V*, 54

Ainsi donc le jeûne ne saurait être déconnecté de la vie morale. Mieux, il doit s'accompagner d'un geste concret de partage :

« Le jour où tu jeûneras, tu ne prendras rien, sauf du pain et de l'eau, et tu calculeras le prix des aliments que tu aurais pu manger ce jour-là et tu le mettras de côté pour le donner à une veuve, à un orphelin, à un indigent : ainsi tu te priveras afin qu'un autre profite de ta privation, rassasie son âme et prie pour toi. »⁵

Un autre aspect du jeûne dans l'Eglise primitive est son lien avec la célébration du baptême. Déjà la *Didaché* prescrit que « le baptisant, le baptisé et d'autres personnes qui le peuvent jeûnent avant le baptême ; ordonne au baptisé de jeûner un ou deux jours auparavant »⁶. L'*Apologie* de saint Justin, vers 150, contient la même précision : les futurs baptisés sont invités à jeûner, «et nous-mêmes nous prions et nous jeûnons avec eux »⁷. Soixante ans plus tard, la *Tradition Apostolique* d'Hippolyte est l'écho des mêmes pratiques, les nouveaux baptisés devant jeûner depuis le vendredi⁸. En jouant sur les deux termes grecs qui désignent la vie, on pourrait dire que le futur baptisé est invité à réduire sa vie physiologique, βίος, pour mieux accueillir la Vie surnaturelle, ζώην αιώνιον.

En dehors de la célébration du baptême, le jeûne semble comporter une dimension d'intercession qui le réserve, en quelque sorte, à ceux qui dans l'Eglise en ont la mission :

« Les veuves et les vierges jeûneront souvent et prieront pour l'Eglise. Les prêtres jeûneront quand ils le veulent, et de même les laïcs. L'évêque ne peut jeûner que les jours où tout le peuple jeûne. »⁹

Cette précision intéressante de la *Tradition Apostolique* lie donc apparemment le charisme du jeûne non à ceux qui exercent le ministère apostolique, mais à ceux et celles qu'une vocation spécifique consacre à la prière pour l'Eglise. Jeûne et prière sont liés de manière indissoluble : nous allons le voir bien plus encore avec les Pères du Désert.

2- Des performances régulées par la charité

L'ascétisme en matière de nourriture semble être la marque de fabrique du monachisme du désert. Que la sobriété des hommes du désert soit, indépendamment de toute autre cause, un sujet d'étonnement pour le citadin occidental, reste que les Pères d'Egypte semblent se livrer à un championnat d'abstinence. Antoine ne mange que tous les deux, trois, voire quatre jours, et seulement du pain et du sel ; Jean de Lyco, à quatre-vingt-dix ans, ne mange que des fruits, et seulement après le coucher du soleil ; d'autres se contentent de salades, de légumes crus, de plantes sauvages ; les moines du désert syrien, remarquables par leurs extravagances, ne mangeaient que de l'herbe crue ; Mgr Duchesne fait spirituellement remarquer qu'on les appelait *bergers*, βοσχοί, mais qu'il aurait été plus judicieux de les qualifier de moutons.¹⁰ Sans doute l'intention première est-elle de faciliter la vie contemplative par une stricte discipline du boire et du manger ; c'est un lieu commun de la pensée antique, depuis le *Phédon*, que la purification de l'âme, καθαρισμός, passe par la mise à distance du corps¹¹. Pour l'ascète chrétien, dans la solitude du désert, le jeûne prend également une dimension

⁵ id. 57

⁶ *Didaché*, 7, 4

⁷ Saint Justin, *Apologie pour les chrétiens*, 61, 2

⁸ *La Tradition Apostolique*, S.C. n°11bis, Cerf 1968 ; § 20

⁹ id. § 23

¹⁰ cf. A.-J. Festugière, *les moines d'Orient*, cerf, 1961, pp. 59-74 ; Mgr L. Duchesne, *Histoire ancienne de l'Eglise*, Paris 1910, T. II, pp. 485-522

¹¹ « Mettre le plus possible l'âme à part du corps, l'habituer à se ramener, à se ramasser sur elle-même, ... à vivre autant qu'elle peut ... isolée et par elle-même, entièrement détachée du corps comme si elle l'était de ses liens ». *Phédon*, 67c. Edition Budé, *Les Belles Lettres*, Paris 1926.

totalemment eschatologique : il est anticipation de la vie du royaume, mieux, de la vie angélique, et d'ailleurs l'image de l'ange de Dieu apparaît souvent dans les expressions employées pour qualifier ces personnages qui réduisent aux plus extrêmes limites les exigences de leur corporéité. Pourtant toute la littérature autour des Pères du désert marque les éléments régulateurs de ce qui pourrait apparaître recherche permanente de l'exploit.

D'abord le jeûne n'est pas une technique de méditation qui permettrait d'atteindre plus facilement l'extase mystique. Les *Apophtegmata Patrum* rapportent l'étonnement de ces prêtres païens qui vont visiter l'abbé Olympios de Scété et apprennent de lui que malgré toutes ses austérités, son Dieu ne le favorise pas particulièrement de visions ou d'extases¹², ce qui différencie radicalement les observances chrétiennes des pratiques divinatoires ou hallucinatoires des païens. Ensuite le jeûne n'est jamais un absolu, puisqu'il peut être rompu pour une simple cause de charité comme l'arrivée d'un visiteur de marque, ou, au contraire, la délicatesse qui fait accepter l'hospitalité des autres. On trouve ainsi dans la *Vie des Pères* compilée par Rufin d'Aquilée l'histoire de l'abbé Sylvain et de son disciple Zacharie ; les deux hommes ont quitté, après une petite réfection, le monastère dont ils étaient les hôtes ; plus tard, en cours de route, Zacharie, pressé par la soif, veut boire, et se fait vertement réprimander par son Abbé : « ne sais tu pas qu'aujourd'hui, c'est jeûne ? – mais, Père, n'avons-nous pas mangé ce matin ? – C'était par charité pour nos hôtes. Maintenant, fils, jeûnons »¹³ Enfin l'ascèse n'apporte même pas un supplément de sainteté, témoin les mésaventures du moine Paphnuce d'Héracléopolis en Thébaïde, qui avait eu, après de longues années de macérations, l'idée saugrenue de demander à Dieu à quel degré de sainteté il était parvenu. Une première révélation lui apprit qu'il en était au même point qu'un brigand d'une bourgade voisine, qui avait quand même, dans une rencontre, sauvé la vie et l'honneur d'une vierge consacrée. Ce n'était guère encourageant. Paphnuce prolongea ses jeûnes et dans une deuxième révélation se vit arriver au même niveau qu'un maire de village, intègre et estimé de tous. Une troisième épreuve porta Paphnuce au niveau d'un riche commerçant d'Alexandrie qui faisait de larges aumônes aux pauvres et aux moines : Paphnuce comprit sans doute la leçon, sans renoncer, pour autant, à ses austérités.

Il est impossible de parler des Pères du Désert sans évoquer les *Collationes* de Jean Cassien, qui ont eu une si grande importance par la suite dans le développement de toute la spiritualité monastique. Dans la première de ses Conférences, Cassien met en scène l'abbé Moïse, qui expose « le but et la fin du moine ». La fin, c'est le royaume des cieux, c'est la vie éternelle. Le but, c'est ce à quoi l'âme se propose dans l'immédiat pour parvenir à cette fin, et Cassien l'appelle la pureté du cœur, *puritas cordis*. Mais ce but n'est pas à confondre avec ce qui ne représente que des moyens :

« Il nous faut pratiquer l'accessoire – jeûnes, veilles, anachorèse, méditation des Ecritures, en vue du but principal, qui est la pureté du cœur, qui n'est autre que la charité ; et il ne faut pas, à cause de l'accessoire, bousculer la vertu principale [...] Les jeûnes, les veilles, la méditation de l'Ecriture, la nudité, la privation de tous biens ne sont pas la perfection, mais les instruments de la perfection : ils ne constituent pas la fin de notre règle, ils ne sont que moyens par où on atteint à la fin »¹⁴

¹² Cité par A.-J. Festugière, *L'enfant d'Agrigente*, Paris, 1950, p. 127.

¹³ *De vitis Patrum*, livre V, n°40

¹⁴ Jean Cassien, *Collationes*, livre I, 7

3- La discipline de l'Église romaine au temps de S. Léon le Grand

Les indications que nous avons précédemment rencontrées à l'époque apostolique vont assez rapidement être codifiées, avec des nuances entre les Églises, nuances dans le détail desquelles il serait fastidieux de rentrer. Pour nous en tenir à l'Église romaine, celle-ci semble avoir rapidement mis en place quatre jeûnes officiels, correspondant, dans une société vivant encore au rythme de la nature, aux tournants des saisons : les Quatre Temps, qui ont subsisté dans nos missels jusqu'à la réforme liturgique issue du concile Vatican II. Institués peut-être dès le III^e siècle par le pape Calliste (217-222), les jeûnes du début de l'été, de l'automne et de l'hiver se limitaient à la forme, déjà traditionnelle, de l'abstinence du mercredi et du vendredi. Seul le jeûne du printemps prit rapidement un caractère plus étendu, associé qu'il était à la préparation des catéchumènes devant être baptisés à Pâques. D'abord d'une semaine, puis de trois, il s'étendit rapidement au chiffre symbolique des quarante jours, canonisé, en quelque sorte, par le jeûne du Seigneur au désert. Le Carême est tellement identifié au jeûne que dans les livres liturgiques il devient le jeûne par excellence, *jejuniorum veneranda solemnitas* ; chaque jour, après l'heure de None, qui marque, dans le monde romain, la fin du travail et l'heure de la Cène, le principal repas de la journée, le peuple chrétien était invité à se rassembler dans l'une des basiliques où se tenait la *station* ; l'eucharistie y était célébrée, puis, après que l'un des sous-diacres ait annoncé au peuple ou se tenait la *statio* du lendemain, on rompait le jeûne. Nos formulaires liturgiques, qui commencent à se fixer aux alentours du V^e siècle, marquent le sens spirituel de cette pratique : ainsi cette préface d'une sobre latinité :

*Qui corporali jejunio mentem elevas, vitia comprimis, virtutem largiris et premia*¹⁵

Il est significatif de noter le passage de l'observance physique – *corporali jejunio* – à ses conséquences mentales et morales : l'élévation de l'esprit, et l'abaissement des vices ; ainsi que les perspectives pour la vie chrétienne : la force, *virtus*, pour le combat d'ici-bas, la récompense, *praemium*, dans le Royaume.

Nous avons conservé la totalité des sermons de Carême prêchés au peuple par le pape saint Léon le Grand (440-461), ainsi que ceux des Quatre Temps. Ils reviennent souvent sur les bienfaits spirituels du jeûne comme élévation de l'âme :

« Le cœur ne saurait avoir la même vigueur lorsqu'il est accablé sous le poids de la nourriture, que lorsqu'il est allégé par le jeûne ; la satiété ne saurait inspirer les mêmes sentiments que la modération. Lorsque la chair, qui s'élève contre l'esprit, est elle-même dominée par le désir spirituel, alors on obtient la santé dans la liberté, et la liberté dans la santé : la chair est gouvernée par l'esprit, et l'esprit lui-même par le secours de Dieu. »¹⁶

Mais ce jeûne, qui purifie ainsi les esprits, de qui procèdent « les pensées chastes, les volontés raisonnables, les conseils salutaires »¹⁷, ne saurait atteindre sa vérité sans arracher celui qui le pratique à son égoïsme pour le tourner vers ses frères :

« [Le jeûne] doit s'associer à la bienveillance de la charité, et se traduire judicieusement en œuvres de miséricorde. Sans l'aumône, le jeûne n'est qu'une mise à l'épreuve de la chair ; il ressemble plus à l'avarice qu'à la continence, lorsque celui qui s'abstient de nourriture s'abstient aussi de pratiquer la pitié. »¹⁸

¹⁵ « Tu veux, par notre jeûne corporel, élever notre esprit, réprimer nos vices, nous donner la force et la récompense ». C'est la préface du Carême dans le Missel du Concile de Trente, et encore de nos jours la IV^e préface du Carême ; elle figure dans de très anciens sacramentaires comme le *Liber sacramentorum anni circuli* de l'Église Romaine ; éd. Molhlberg, Münster, 1927, xxxviii, 161

¹⁶ S. Léon le Grand, *Sermon 81 pour le jeûne de Pentecôte*, II

¹⁷ *Sermon 13, pour le jeûne du 10^{ème} mois*

¹⁸ *Sermon 15, pour le jeûne du 4^{ème} mois*, II

Saint Léon propose ainsi à ses fidèles tout un programme d'entraide :

« Que l'abstinence de celui qui jeûne soit la nourriture du pauvre. Employons-nous à défendre les veuves, à aider les orphelins, à consoler ceux qui pleurent, à faire la paix entre les ennemis. Que le pèlerin trouve l'hospitalité ; que l'opprimé trouve une aide ; que celui qui est nu soit pourvu d'un vêtement, que le malade soit soulagé. »¹⁹

« Que le jeûne des chrétiens s'enrichisse dans la distribution des aumônes, et dans le soin des pauvres ; et ce que chacun aura retranché de ses plaisirs, qu'il le consacre aux pauvres et aux miséreux. »²⁰

On pourrait multiplier les citations. Elles n'indiquent pas seulement que Léon le Grand se souciait des laissés pour compte de la société de son temps, mais plus fortement que l'expérience du jeûne doit faire prendre conscience aux fidèles de notre solidarité humaine et chrétienne avec tous nos frères, et en premier les plus démunis. L'expérience volontaire du dénuement est salutaire : elle nous rappelle à notre commune fragilité, elle ouvre nos yeux sur la réalité des misères

« Riches et pauvres n'ont qu'une commune nature, et entre toutes les fragilités humaines, l'heureuse santé ne nous est jamais assurée [...] Que chacun reconnaisse en lui cette condition de mortels changeants et périssables, et, à cause de cette condition commune, qu'il témoigne à ceux qui ont la même origine que lui un amour de frères. »²¹

On pourrait presque dire que pour saint Léon le jeûne devient un facteur de justice sociale, en rétablissant l'égalité des conditions humaines, en faisant expérimenter aux uns la pauvreté qu'ils auront à soulager dans les autres :

« La divine Providence en a ainsi admirablement disposé : il y a dans l'Eglise à la fois de saints pauvres et des riches généreux, qui s'entraident les uns les autres par cette diversité même. »²²

Il n'est pas sans intérêt de noter cet aspect social, collectif, de ce qui nous était surtout apparu dans le monachisme du désert comme une performance individuelle. Il est peut-être dommageable que les réaménagements liturgiques récents aient supprimé ces « jours de solidarité active » qu'étaient les Quatre Temps ainsi vécus ; il est vrai que des initiatives nouvelles s'y substituent, dans un sens tout à fait analogue. Pour le reste nous pouvons toujours conclure sur un dernier avertissement emprunté à Léon le Grand :

« Dans ce stade où l'on combat par le jeûne, ne nous croyons pas quittes en nous contentant de nous abstenir de nourriture : ce serait peu que d'affaiblir la force du corps, si l'on alimentait la vigueur de l'âme. »²³

P. Bruno MARTIN,
Saint Etienne

¹⁹ *Sermon 13*

²⁰ *In distributione quoque eleemosynarum, et pauperum cura, pinguescant christiana jejunia. Sermon 49, VI*

²¹ *Sermon 11*

²² *Sermon 89, VI*

²³ *Premier sermon sur le Carême, V*